



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Address Enquiries to:
E-mail: Lauren.Woodhall@pwgsc.gc.ca

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet LSNMCA Multiuse Building	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P201-180231/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 5P201-180231	Date 2019-06-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-035-2454	
File No. - N° de dossier PWL-8-41121 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-06-20	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Woodhall, Lauren	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl035
Telephone No. - N° de téléphone (416) 230-9083 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Parks Canada Nipigon, ON Canada POT 2J0	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 002 de la demande de soumission

La présente modification vise ce qui suit : 1) apporter des changements à l'annexe A-A – Cadre de référence de la demande de propositions et 2) répondre aux demandes d'éclaircissement.

1. Annexe A-A – Cadre de référence, 3. Services requis, 3.1 Généralités, 3.

Supprimer :

c) **Énergie primaire** : ne doit pas dépasser 120 kWh par an pour toutes les applications (chauffage, refroidissement, eau chaude et électricité) par mètre carré de surface de plancher traitée.

Insérer :

c) **Énergie primaire renouvelable** : ne doit pas dépasser 45 kWh/m² par an. La production d'énergie renouvelable par rapport à la superficie au sol du bâtiment doit être de 60 kWh/m² par an ou plus, conformément aux critères de certification des maisons passives de cote Plus, disponibles au lien suivant : https://passiv.de/downloads/03_building_criteria_en.pdf

2. Demandes d'éclaircissement

Q12. Est-ce que SPAC peut confirmer si la phase 1, la phase 2 et les honoraires sont tous demandés pour le 19 juin 2019?

R12. Seules les réponses de la phase 1 sont demandées pour le 20 juin 2019.

Q13. Est-ce que SPAC peut confirmer que l'expert-conseil en géotechnique de l'architecte ne fournira que la conception, et que l'état du chantier sera fourni par l'ingénieur en géotechnique du client?

R13. L'expert-conseil en géotechnique de l'architecte fournira des renseignements sur la conception et l'état du chantier conformément à l'annexe A-A, Cadre de référence.

Q14. Les experts-conseils en matière de coûts sont des arpenteurs-géomètres, y a-t-il une raison spécifique pour demander les deux?

R14. Non, il s'agit d'un seul expert-conseil.

- Q15.** Pour la phase 1, Réalisations du proposant dans le cadre de projets, est-ce que des projets en cours de construction peuvent être utilisés, ou bien seuls des projets terminés peuvent être utilisés?
- R15.** Les projets en cours peuvent être soumis conformément à l'EPEP 3, Réalisations du proposant dans le cadre de projets.
- Q16.** De quelle façon l'expérience en matière de maison passive est-elle notée dans les critères de la phase 1?
- R16.** L'expert-conseil en maison passive fait partie de l'équipe de l'expert-conseil principal. Les proposants doivent décrire leurs réalisations et leur expérience acquise lors de deux projets et programmes semblables réalisés au cours des dix dernières années. Ces projets doivent être des immeubles à rendement élevé, mais ils n'ont pas à détenir une certification de maison passive. Le proposant doit démontrer comment le rendement élevé est atteint, en fournissant des mesures claires et des stratégies, et il doit expliquer en quoi cette expérience peut être appliquée et utilisée pour satisfaire aux critères de maison passive de cote Plus dans un climat froid (selon la définition de « climat froid » de l'institut international de la maison passive).
- Q17.** Les projets de maison passive sont-ils notés, ou bien nous devons seulement fournir des exemples de musées et de centres communautaires?
- R17.** Les proposants doivent présenter des projets aux fins de l'évaluation qui sont comparables au projet demandé, ou qui sont pertinents. Les projets de maison passive peuvent être soumis pour être évalués en fonction des critères cotés.
- Q18.** Est-ce que Perkins and Will and Stantec pourront soumettre une proposition pour ce projet, même s'ils ont fourni le rapport de préconception?
- R18.** Tous les proposants qualifiés peuvent présenter une soumission.
- Q19.** Point 3.1.4, Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée : veuillez préciser quels documents nous devons présenter avec notre proposition pour la phase 1
- R19.** Il faut fournir la documentation exigée selon R1110T (2017-08-17), Instructions générales 1 (IG1) – Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, section 3a, tel qu'indiqué dans le demande de propositions.
- Q20.** Point 3.2.2, Réalisations des principaux sous-experts-conseils et spécialistes : veuillez préciser quels experts-conseils doivent être inclus. Ces renseignements doivent-ils être fournis pour le

concepteur de maison passive et le spécialiste en enveloppe de bâtiment? Y a-t-il d'autres experts-conseils à inclure dans cette section?

R20. Les principaux sous-experts-conseils et spécialistes à inclure en vertu du point 3.2.2, Réalisations des principaux sous-experts-conseils et spécialistes dans le cadre de projets, sont les mêmes principaux sous-experts-conseils et spécialistes énumérés au point 3.1.2, Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil.

Q21. Point 3.2.3, Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets – Est-ce que ces renseignements doivent être fournis en sus des renseignements fournis dans l'annexe A?

R21. Oui, l'information fournie en vertu du point 3.2.3, Réalisations des personnes clés, doit être fournie séparément de l'information fournie dans l'annexe A, et n'entrera pas en ligne de compte dans la limite de pages.

Q22. Annexe A – Pouvons-nous utiliser notre propre format pour cette section?

R22. Le format de l'annexe A – Formulaire d'identification des membres de l'équipe, inclus dans la DP, est le format de choix.

Q23. Pouvons-nous inclure les curriculum vitae dans une annexe, de façon qu'ils soient exclus du nombre de pages?

R23. Les curriculum vitae peuvent être inclus en annexe, et non inclus dans le nombre de pages, mais ils ne seront pas évalués en fonction des critères d'évaluation cotés.

Q24. Est-ce que la table des matières et les intercalaires seraient inclus dans le nombre de pages?

R24. La table des matières et les intercalaires ne seront pas inclus dans le nombre de pages.

Q25. En raison des conditions liées à nos assurances professionnelles, nous ne sommes pas en mesure d'inclure des ingénieurs en géotechnique dans l'équipe de notre expert-conseil. Veuillez confirmer que les services de cet expert-conseil seront retenus par TPSGC et non par l'architecte.

R25. Les services des ingénieurs en géotechnique seront retenus par l'expert-conseil principal.

Q26. Quelle est la portée des travaux de l'ingénieur en environnement?

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P201-180231/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwl035

Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P201-180231

File No. - N° du dossier
PWL-8-41121

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R26. La portée des travaux de l'ingénieur en environnement est fournie dans le Cadre de référence, section 1.6.2, Évaluation environnementale, articles c) et d).

Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.